



Lors de la clôture de son audition devant la justice dans l'affaire qui l'oppose à M. Amougou Bélinga, M. Amia Mounamba a passé son temps à expliquer la procédure fiscale. Il a stigmatisé le manque de sincérité du plaignant, M. Amougou Bélinga, dont les arguments ont varié selon lui à toutes les phases du contrôle fiscal opéré au sein de l'entreprise télévisuelle.

Maître Ndomou, l'un des membres du collège des conseils de M. Amougou Bélinga Jean-Pierre et de Vision4, n'a pas dérogé à ce qui fait sa spécificité dans la procédure pénale qui oppose son client à six inspecteurs des impôts devant le Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé – centre administratif (CA). Le 17 mars 2023, alors qu'il procédait au contre interrogatoire de M. Gérard Amia Mounamba, l'un des mis en cause, l'avocat, qui aime à se situer à la lisière de la décence, a posé la question suivante au témoin : *« comment se fait-il qu'au crépuscule de votre carrière vous occupez encore des tâches subalternes alors que vos camarades sont directeurs et conseillers techniques ? »* Le tollé de désapprobations soulevé par la question sur le banc des avocats de la défense n'a laissé aucune place à une éventuelle réponse de celui qui était major toutes filières confondues de l'Enam lors sa fin de formation, il y a plus de 20 ans.

Poursuivre la lecture [ICI](#)
